

Communiqué de presse 4 Octobre 2005



Réseau universitaire international de Genève
Geneva International Academic Network

Villa Rigot, avenue de la Paix 9
1202 Genève, Suisse
tél: (41 22) 733 26 92 - fax: (41 22) 734 87 66
<http://www.ruig-gian.org> - info@ruig-gian.org



Victimes de la pauvreté, victimes de la violence

Un récent projet de recherche, coordonné par l'**Organisation mondiale contre la torture (OMCT)** avec le soutien du **Réseau universitaire international de Genève (RUIG)**, révèle que *les individus sont souvent victimes de torture, de maltraitance, de disparitions forcées et d'exécutions sommaires en raison de leur pauvreté.*

L'étude examine les relations de cause à effet entre les inégalités (pauvreté, violations des droits économiques, sociaux et culturels) et la violence, aussi bien celle perpétrée par l'Etat (torture, exécutions sommaires, disparitions forcées, etc.) que la violence sociale ou domestique. Intitulée "Pauvreté, inégalité et violence", elle a été présentée aujourd'hui lors d'une conférence internationale, en présence de **Mme Louise Arbour**, Haut Commissaire des Nations Unies aux Droits de l'homme, **M. Jean-Marie Dufour**, Président du RUIG, **M. Manuel Tornare**, Maire de la Ville de Genève et **M. Eric Sottas**, Directeur de l'OMCT. Le but final du projet est d'identifier les actions spécifiques que les différents acteurs concernés pourraient entreprendre pour diminuer la violence en gardant à l'esprit ses causes premières économiques, sociales et culturelles. Plusieurs Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sont impliqués dans ce projet de recherche.

Dans son discours d'ouverture, Louise Arbour a condamné "l'exclusion discriminatoire et la répartition inégale des richesses" et a insisté sur l'interdépendance de tous les droits humains: "ces droits ne peuvent pas être traités séparément ou catégorisés rigidelement, soit civils et politiques, soit économiques, sociaux et culturels – la jouissance de l'un de ces droits dépend de la réalisation des autres." Elle a encore déclaré que "l'éviction forcée et arbitraire de personnes de leur domicile, le licenciement abusif d'un travailleur, ou l'exclusion d'une fille enceinte de son école, requièrent le même type d'action immédiate et de réparation que demandent l'interdiction de la torture ou la protection de la liberté de parole."

Selon Eric Sottas, Directeur de l'OMCT, la violence perpétrée contre les femmes et les enfants se produit moins souvent dans le cadre d'une répression politique, que comme une conséquence de leur marginalisation socio-économique dans certaines sociétés. En effet, la violence envers les enfants affecte surtout les mineurs marginalisés socialement et économiquement (souvent les enfants de la rue ou les enfants-travailleurs). De même, la violence affectant les femmes est souvent liée à leur rôle socio-économique dans des sociétés où elles sont la plupart du temps considérées comme des individus de deuxième classe. Cette violence n'est pas souvent reconnue par les Etats comme relevant de leur responsabilité.

Cette recherche, qui analyse le contexte national de cinq pays – Argentine, Afrique du Sud, Egypte, Ouzbékistan et Népal – a été menée en coopération avec des chercheurs locaux et des organisations locales de défense des droits de la personne humaine.

La conférence internationale "Pauvreté, inégalité et violence" continue **jusqu'au 6 octobre** (la session de clôture aura lieu de 11h30 à 13h00) au Centre international de conférences de Varembe (CICV), rue de Varembe 15, Genève.

Pour d'autres informations veuillez contacter Julia Double de l'OMCT: 079 743 68 63 ou jd@omct.org. De plus amples informations concernant ce projet sont disponibles sur les sites de l'OMCT (www.omct.org) et du RUIG (www.ruig-gian.org – projets 2002).